AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BAZENS

ENQUETE PUBLIQUE sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et l'abrogation de la carte communale de la commune de Bazens

Par arrêté en date du 06 septembre 2018, le Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme et de l'abrogation de la carte communale en vigueur. Elle se déroulera à la mairie de Bazens, du lundi **01 octobre au vendredi 02 novembre 2018 à 18h30** (inclus).

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Jean-Claude ANDRIEU, officier de police judiciaire retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête du projet de d'élaboration du PLU et d'abrogation de la carte communale pourront être consultés :

- **en mairie de Bazens** située dans le Bourg 47 130 Bazens, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : *le lundi, mercredi et vendredi de 14h30 à 18h30.*
- **au service urbanisme de la communauté de communes** – *place du 14 juillet*- 47 190 AIGUILLON, aux jours et heures habituels d'ouverture: le *mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mercredi et vendredi de 8h à 12h.*

Le dossier d'enquête publique mis en place à la mairie de Bazens sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public peuvent être consignées.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public via le lien ci-après : https://www.registre-dematerialise.fr/939

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : **mairie de Bazens, le Bourg 47 130 BAZENS**. Elles peuvent être formulées par voie électronique à l'adresse : **plubazens@gmail.com**, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- Sur le site internet comportant le registre dématérialisé : *https://www.registre-dematerialise.fr/939*
- Gratuitement sur un poste informatique à la mairie de Bazens aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les courriers, courriels, et autres documents transmis seront annexés aux registres d'enquête et tenus à la disposition du public au siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Claude ANDRIEU, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Bazens :

- **Le lundi 01 octobre de 14h30 à 18h30,**
- **Le mercredi 10 octobre de 14h30 à 18h30,**
- **Le mercredi 24 octobre de 14h30 à 18h30,**
- **Le vendredi 02 novembre de 14h30 à 18h30.**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an, au service urbanisme de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon, à la Mairie de Bazens, ainsi qu'en Préfecture de Lot-et-Garonne.

Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au : Service urbanisme de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon.

Fait à Aiguillon, le 06 septembre 2018

Le Président
M. MASSET